

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 013-3570/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de Défense de la Forêt contre l'Incendie (DFCI) sur les communes du Territoire du Pays Salonais et approbation du programme prévisionnel de travaux MET 18/6683/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Dans le cadre de la poursuite des aménagements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), il est proposé le programme prévisionnel de travaux 2018 ci-dessous pour le Territoire du Pays Salonais.

Le Programme prévisionnel de travaux D.F.C.I. 2018 comprend :

- création d'une éclaircie DFCI sur 10,1 ha – quartier Saint-Martin - commune de Velaux, pour un coût estimé à 18 460,96 € H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;
- création d'une éclaircie DFCI sur 7,5 ha éclaircie – lieudit « le Boulery » - commune de La Barben, pour un coût estimé à 16 926 € H.T, honoraires de maîtrise d'œuvre compris ;

Le coût prévisionnel global de ces opérations est estimé à 35 396,96 euros HT, arrondi à 35 400 € HT.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 avril 2018

Il est à noter que des propriétaires privés sont concernés par ces projets et que l'obtention de leur accord est indispensable à la réalisation des travaux.

Ce type de projet peut être subventionné dans le cadre des opérations de DFCL, dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Union Européenne « dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional »	20 %	7 080 euros
ETAT « dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional »	20 %	7 080 euros
Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur « dispositif 8.3.1 du Plan de Développement Rural Régional »	20 %	7 080 euros
Conseil Départemental des Bouches du Rhône « Aides aux Communes »	20 %	7 080 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	7 080 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n°FAG 064-3083/17/CM du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n°18 Environnement et cadre de vie – Opération 2017300800 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 20 mars 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 avril 2018**

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la poursuite des aménagements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie ;

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence. Opération : 2017300800 – Natures : 2031 et : 2312 - Fonction : 76 – Sous politique : DFCl.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement - Natures 131 – Fonction 76 – Sous politique DFCl – Code opération n° 2017300800.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA